

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **jeudi 5 décembre 2019** à compter de **8 h**, procédant suivant convocation du maire, monsieur Donat Serres.

À laquelle sont présents :

Monsieur Donat Serres, maire
Monsieur Allen Scott, conseiller
Monsieur Ian Rajotte, conseiller
Madame Julie Gauthier, conseillère
Monsieur Pierre Vocino, conseiller
Madame Paule Fontaine, conseillère
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Est également présente :

Maître Danielle Simard, greffière et adjointe au directeur général

Sont absents :

Monsieur Guy Hébert, directeur général
Monsieur Christian Caron, conseiller
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du règlement numéro 1450-M décrétant les taxes et compensations pour l'année 2020.
3. Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives - Projet de terrain synthétique.
4. Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives - Projet d'ajout d'une 2^e glace à l'aréna.
5. Embauche d'un technicien en ressources humaines au Service des ressources humaines.
6. Autorisation - 1000 km du Grand Défi Pierre Lavoie 2020.
7. Période d'intervention des membres du conseil.
8. Période de questions.
9. Levée de la séance.

2019-12-422

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2019-12-423

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1450-M DÉCRÉTANT LES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019;

ATTENDU l'avis de motion 2019-18 donné lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019;

ATTENDU que le règlement numéro 1450-M a pour objet de fixer les taux de taxes foncières générales selon les catégories d'immeubles ainsi que de fixer le tarif de différents biens, services et activités, le tout en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard

APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1450-M

DÉCRÉTANT LES TAXES ET COMPENSATIONS
POUR L'ANNÉE 2020

ADOPTÉE

2019-12-424

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES - PROJET DE TERRAIN SYNTHÉTIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

QUE la Ville de La Prairie autorise la présentation du projet de terrain synthétique au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de La Prairie à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.

QUE la Ville de La Prairie désigne madame Danielle Simard, adjointe au directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

D'ABROGER la résolution numéro 2019-11-349.

ADOPTÉE

2019-12-425

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES - PROJET D'AJOUT D'UNE 2^e GLACE À L'ARÉNA

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier

et résolu unanimement :

QUE la Ville de La Prairie autorise la présentation du projet d'ajout d'une deuxième glace à l'aréna au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de La Prairie à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.

QUE la Ville de La Prairie désigne madame Danielle Simard, adjointe au directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

D'ABROGER la résolution numéro 2019-11-350.

ADOPTÉE

2019-12-426

EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN RESSOURCES HUMAINES AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier

APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte

et résolu unanimement :

DE CRÉER le poste de technicien en ressources humaines au Service des ressources humaines.

D'EMBAUCHER madame Emmanuelle Verdon au poste de technicienne en ressources humaines au Service des ressources humaines.

Cette nomination est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4503 (employé(e)s cols blancs).

La date prévue d'entrée en fonction est le 16 décembre 2019 et elle sera soumise à une période d'initiation et d'essai de 45 jours ouvrables à compter de cette date.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2019-12-427

AUTORISATION - 1000 KM DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE 2020

ATTENDU que le 1000 km du Grand Défi Pierre Lavoie 2020 se déroulera du 18 au 21 juin prochain;

ATTENDU que les 215 équipes de cyclistes seront de passage à La Prairie le dimanche 21 juin 2020, vers 11 h, pour une durée d'environ deux heures, sur le terrain de l'école de la Magdeleine, à l'occasion de leur dernier arrêt avant l'arrivée au stade olympique de Montréal;

ATTENDU que la sécurité des participants, des bénévoles, des spectateurs et des automobilistes est primordiale lors de cette activité;

ATTENDU que certaines routes et rues devront être fermées de manière temporaire pendant le passage des cyclistes sur le territoire de la Ville;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ et résolu :

D'AUTORISER le passage des cyclistes participant au 1000 km du Grand Défi Pierre Lavoie, sur le territoire de la Ville, ainsi que leur arrêt, le dimanche 21 juin 2020, à l'école de la Magdeleine, conditionnellement à ce que la commission scolaire des Grandes-Seigneuries autorise la Ville à utiliser les infrastructures de ladite école.

QUE la Ville autorise le décollage, le vol ainsi que l'atterrissage de drones sur son territoire dans le respect des lois et règlements en vigueur au Canada, à l'occasion de cet événement, puisque les participants sont filmés tout le long du parcours.

QUE la Ville fournisse bénévoles et équipements nécessaires à la tenue de l'événement.

D'APPROPRIER à même le surplus accumulé non affecté le montant nécessaire à cette dépense, soit environ 25 000 \$.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2019-12-428

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 8 h 07

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Donat Serres, maire

**Me Danielle Simard, greffière et
adjointe au directeur général**